

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 269 du 10 octobre 2013, p. 1)

Page 7, considérant (57), seconde phrase

Au lieu de: "(...). Il convient que les autres dispositions s'appliquent à compter 1 juin 2016.",

lire: "(...). Il convient que les autres dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} mai 2016.".

Page 88, article 288, paragraphe 2

Au lieu de: "2. Les articles autres que ceux visés au paragraphe 1 s'appliquent à partir du 1^{er} juin 2016.",

lire: "2. Les articles autres que ceux visés au paragraphe 1 s'appliquent à partir du 1^{er} mai 2016.".
